

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GOLF 06
ET LES GOLFS DES ALPES-MARTIMES
- Golf Pass Jeune 2021 -**

Entre les soussignés :

Le Comité Départemental de Golf des Alpes Maritimes

Association loi 1901,
Siège social : 809 boulevard des Écureuils, Maison des Sports, 06210
MANDELIEU,
Représenté par Monsieur Christian GENET en sa qualité de Président du
cdgolf06, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'une part,

Et

Les GOLFS ci-dessous désignés :

RIVIERA GOLF DE BARBOSSI, représenté par son directeur
GOLF DE BIOT, LA BASTIDE DU ROY, représenté par son directeur
GOLF DU CLAUD-AMIC, représenté par son directeur
GOLF DE GRANDE BASTIDE, représenté par son directeur
GOLF COUNTRY CLUB DE NICE, représenté par son directeur
GOLF OPIO VALBONNE, représenté par son directeur
LE PROVENÇAL GOLF, représenté par son directeur
GOLF DE SAINT DONAT, représenté par son directeur
VALBERG GOLF CLUB, représenté par son directeur
GOLF DE LA VANADE, représenté par son directeur
VICTORIA GOLF CLUB, représenté par son directeur

D'autre part,

IL A ETE PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1.1 Le cdgolf06, organisateur de compétitions chaque année dans le 06 pour les jeunes et les licenciés de la FFgolf, décide de poursuivre l'opération "Golf Pass Jeune" pour les jeunes, dans tout le département des Alpes-Maritimes, en partenariat avec les golfs.

1.2 Tous les golfs cités ci-dessus offrent pour l'année 2021 des conditions particulières à tous les jeunes adhérents des écoles de golf des Alpes-Maritimes et licenciés à la FFgolf.

1.3 Les deux entités se mettent d'accord pour apporter leur aide auprès des jeunes licenciés de golf du 06.

1.4 Le "Golf Pass Jeune" sera distribué par le cdgolf06 via un lien de téléchargement sur son site après que le jeune ait rempli un formulaire dans lequel il indiquera son école de golf. Chaque fin de mois, le cdgolf06 informera les Pros des écoles de golf, des passages de leurs élèves sur les parcours liés à la présente convention.

Le *voucher* devra obligatoirement être présenté à l'accueil du golf avant le départ. Une réservation sera nécessaire pour accéder au parcours, comme pour tout un chacun. Un index minimum pourra être exigé sur certains golfs.

Les jeunes sollicitant le "Golf Pass Jeune" se doivent de connaître et respecter l'étiquette du golf ; le non-respect pourra entraîner leur exclusion du golf et une interdiction d'obtenir un nouveau "Golf Pass Jeune".

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

➤ ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place de ce projet, par le cdgolf06 et les golfs cités ci-dessus.

➤ ARTICLE 2 : Engagement des Golfs des Alpes-Maritimes

Afin de développer la pratique de ce sport avec les golfs partenaires du "Golf Pass Jeune" des Alpes-Maritimes, ces derniers s'engagent sur les points suivants :

2.1 Tout jeune, inscrit dans une école de golf du 06 en 2021, licencié à la FFgolf, accompagné par un adulte licencié FFgolf pourra jouer gratuitement à partir de 12h00 en période « heure d'hiver » de novembre à fin mars et de 14h00 en période "heure d'été" d'avril à fin octobre; seul l'adulte accompagnant réglera son green-fee.

2.2 Tout jeune de 14 à 18 ans avec un index de 24 ou moins, inscrit dans un Club du 06 en 2021, licencié à la FFgolf, jouant seul, paiera un green-fee de 20 € pour

un parcours de 9 Trous et de 30 € pour un parcours de 18 Trous, à partir de 12h00 en période "heure d'hiver" de novembre à fin mars et de 14h00 en période "heure d'été" d'avril à fin octobre.

➤ **ARTICLE 3 : Engagement du cdgolf06**

3.1 Le cdgolf06 s'engage à promouvoir cette initiative au travers de son site internet tout au long de l'année.

3.2 Le cdgolf06 s'engage à faire état du soutien des golfs concernés dans toutes publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le Projet.

3.3 Le cdgolf06 s'engage à apposer le logo de chaque golf concerné par cette initiative ainsi tous les consultants du site du cdgolf06 en auront l'information.

➤ **ARTICLE 4 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature,

➤ **ARTICLE 5 : Résiliation - Révision**

4.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties, de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

4.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

➤ **ARTICLE 6 : Droit applicable – Attribution de compétence**

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents de Nice.

La présente convention comporte 5 pages.

Fait en ...2.... exemplaires originaux.

A Mandelieu le, Vendredi 26 Mars 2021

Christian GENET
Président du cdgolf06

DIRECTEURS des GOLFS

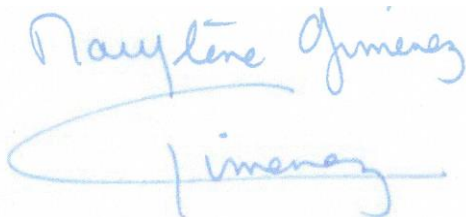

FFGOLF
Comité Départemental des Alpes-Maritimes
Maison Régionale des Sports
309 bis, Bd Des Ecurieils
06210 MANDELIEU
Tél. 04 92 97 46 96 - Fax 04 92 97 46 98
Courriel: cdgolf06@gmail.com


BARBOSSI EXCOM
RIVIERA GOLF DE BARBOSSI
LA DIRECTION DU GOLF
SARL au capital de 1.000.000 €
Siège social : 19 av. E.D. Roosevelt - 75008 Paris
Tél : 04.92.97.49.49 - Fax : 04.92.97.49.42
RCS PARIS B 439 026 519


GOLF CLUB DE BIOT
Av. Michard Pelissier - Rte de Biot
06410 BIOT
Tél. 04 93 65 08 48 - Fax 04 93 65 05 63
RCS Antibes 488 089 145


GOLF COUNTRY CLUB DE NICE
698, Bd du Mercantour - 06200 NICE
Tél. 04 93 29 82 00
email: sebastiao.golfdenice@yahoo.fr
Site Web : www.golf-club-nice.com
Siret 433 436 516 00010


OMNIUM Investment
Golf Opio-Valbonne
Route de Roquefort les Pins
06650 OPIO France
Siret 306 092 719 00013
RC GRASSE 306 092 719 - APE 9311Z
Tél. (33) 04 93 12 00 08 - Fax (33) 04 93 12 26 00


Nauplène Jimenez


OMNIUM Investment
Golf de la Grande Bastide
761, Chemin des Picholines
06740 CHATEAUNEUF - FRANCE
Siret 306 092 719 00039
RC GRASSE 306 092 719 - APE 9311Z
Tél. (33) 04 93 77 70 08 - Fax (33) 04 93 77 72 36



SAS DREAMGOLF

Au capital 95 000 €
95 avenue de Roumanille - BP 189
06410 BIOT
Rcs Antibes 797 546 017 00014

Didier REYLLIOD



GOLF DE SAINT DONAT
270, Route de Cannes, 06130 GRASSE
Tél: 04 93 09 76 60 - Fax: 04 93 09 76 63
SIRET : 347 893 026 00014 - Code APE : 9311Z
N° TVA Intracom. FR 24 347 893 026
347 893 026 RCS GRASSE

**CLUB DES SPORTS
DES PORTES DU MERCANTOUR**
Centre Administratif de VALBERG
06470 PEONE

C. GUENY



S.A.S. M.G.J. Golf de la Vanade

Route de Grasse - RD 2085
06270 VILLENEUVE LOUBET
Tél. 04.92.02.24.61 - golfvanade@gmail.com
www.golfvanade.com
R.C.S. Antibes 347 893 026 416



VICTORIA GOLF CLUB

Domaine Golfique
Val Marin
06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
☎ 93.12.23.26

**Siège social: Maison régionale des sports Estérel Gallery,
809 Bd des Ecureuils - 06210 MANDELIEU
Site : www.cdgolf06.com Courriel : president@cdgolf06.fr**